

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

| | |
|--|---|
| EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault route de la roche 79500 Melle Représenté par son Directeur Benoît DIELETIENS | (établissement d'origine du candidat) _____ _____ |
| | Représenté par : (Nom et fonction) _____ |

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

Filière STAV
Lundi 29 mars 9h-11h30

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Art. 4 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le _____.

| | |
|--------------------------------------|--|
| Le/Les responsable légaux de l'élève | Pour information, la.le stagiaire |
| Le chef d'établissement d'origine | Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELETIENS |